



ACCIDENT TRAVAIL SANS TEMOIN?

Par **ULYSSETELEMAQUE**, le **23/07/2019** à **21:01**

Bonjour à tous!rnrnMa CPAM refuse de considérer mon accident et arrêt de travail au prétexte que je n'ai pas cité de témoins dans ma déclaration accident pour attester de cet accident, une chose que je ne peux faire puisque je travaille seul sur un chantier en maçonnerie, faut-il inventer tout de même ces fameux témoins quitte à mentir? Je nage en plein délire. J'ai une main totalement défoncée par les coups de marteau sur un burin, une situation qui ne possède aucun trait avec le maniement du stylo sous une bonne climatisation, et les textes de lois sont pondus par qui? rnrnAu final la communauté experatoo a-t-elle eu vent par le passé de ce genre de situation qui voit le chargé des risques professionnels à la sécurité sociale sommer un pauvre travailleur blessé de ne plus se soigner au risque de se voir trainer devant les tribunaux, ce code du travail et celui de la sécurité sociale ont évolué dans un sens regrettable? rnrnToutes les réponses sont accueillies à bras ouverts!rnrnMerci et salutations.

Par **Secilia**, le **24/07/2019** à **14:08**

Bonjour,rnrn rnrnJ'en ai établi des déclarations de travail sans citer de témoins-car y en avait pas-ça n'a jamais posé de problème à la CPAM.rnrnLe mieux est de rencontrer un conseiller de la CPAM (service employeur).rnrnCordialement

Par **morobar**, le **24/07/2019** à **15:16**

Bonjour,rnrn[quote]rnJ'ai une main totalement défoncée par les coups de marteau sur un burinrnrn[/quote]rnIl est certain que si vous avez déclaré les circonstances de l'accident ainsi,

la CPAM ne va pas le prendre en compte.
Un coup de marteau oui cela se peut, mais plusieurs l'acte devient volontaire et constitue la cause exclusive du dommage.
Mais la CPAM prendra tout de même en compte l'accident. Il faut donc contester la décision de la CPAM devant la CRR
En suivant le lien vous trouverez un modèle de lettre à adresser de toute urgence à la CRR
<https://www.modele-lettre.com/lettre-3539/lettre-de-contestation-d-une-decision-de-rejet-accident-du-travail.html>

Par **ULYSSETELEMAQUE**, le **28/07/2019** à **22:00**

Madame, Monsieur, SECILIA, MOROBAR, veuillez être remerciés ici pour votre contribution. Je suivrai vos conseils à la lettre, et par anticipation pour rester dans les clous des délais du recours, j'ai transmis ma contestation, je vais attendre la réponse et il y aura encore le volet judiciaire comme étape supplémentaire pour le gain de cette affaire.
Encore une fois merci.
Et ma meilleure considération.